



Après le front commun québécois, le front commun canadien contre les mesures Trudeau marque le pas

le travail des militants

Le Travail des militants est destiné aux militants de la CSN. L'équipe de production n'est pas suffisante pour couvrir tous les événements qui se passent aux quatre coins de la province. Nous vous prions donc de faire parvenir vos commentaires, nouvelles et photos au service d'information de la CSN.

Ce mois-ci nous allons aborder le débat sur les grèves qui pourrissent. Nous allons aussi parler de la bataille des 1,500 travailleurs au plan-boni, du \$10.00 de la solidarité, du colloque de la fédération du commerce sur les mesures Trudeau.

On trouvera aussi dans ce bulletin, la réaction de la CSN face à la nouvelle loi d'assurance-chômage, les derniers résultats de l'enquête du mont Sinai sur les problèmes causés par la poussière d'amiante.

Il sera question de la journée des femmes, des comités de surveillance des prix, de la liste des conflits, de la journée d'opposition aux mesures Trudeau-Bourassa, des petites annonces, de flash sur l'actualité et de la CMT.

Dans la partie CSN-Tribune, Pierre Julien fait une analyse des conséquences des mesures Trudeau sur l'organisation syndicale; les commissions ouvrières d'Espagne nous décrivent une situation qui est semblable à ce qui se passe au Québec.

Il y est aussi question de l'information militante au Québec.

Le Travail des militants

Bulletin de Liaison des militants de la CSN
Produit par le Service d'information de la CSN
1001 St-Denis, Montréal, 842-3181, poste 408

Photographie: Jean-Claude Champagne, Guy Turcot, Michel Giroux.

Tirage: 3,000.



Lithographié par Journal Offset Inc.
254 Benjamin-Hudon, Ville St-Laurent



POUR 1,500 TRAVAILLEURS: LA LUTTE A L'ESCLAVAGE

Devant l'acharnement farouche des boss à maintenir les régimes de rémunération au rendement, et depuis la loi pro-exploitation C-73 qui suggère d'en introduire partout, la CSN entend bien appuyer les travailleurs qui luttent contre ce régime d'esclavage moderne qu'est le boni.

Depuis juin 1974, le congrès biennal de la CSN a voté une résolution d'appui à tous les ouvriers voulant lutter pour l'abolition de tout régime de rémunération au rendement. Plusieurs syndicats ont mené à terme cette lutte, à la suite des travailleurs de Biltrite Furniture de ville d'Anjou qui avaient déjà réussi au mois de mars 1973, à éliminer complètement le régime au rendement pour le remplacer par une rémunération à l'heure.

Peu de temps après, dans le secteur du meuble encore une fois, les travailleurs de A.P. Furniture de Laurier Station réussissaient le même exploit. Puis ce furent ceux de Home Shoes de Terrebonne, de Standart Paper Box de Montréal et ceux de Jean Bergeron Meuble de St-Gabriel.

Actuellement la CSN compte parmi ses rangs près de 1500 ouvriers qui luttent contre le système de rémunération au rendement, tels que le syndicat des travailleurs du meuble de Vilas Furniture (350 ouvriers qui furent en grève pendant 7 mois et demi); le syndicat de Greb Shoe (150 ouvriers en lock-out depuis le 15 septembre); le syndicat de Plessisville Hosiery (100 ouvriers en lock-out depuis le 19 novembre); le syndicat de la chaussure de Grand'Mère (256 ouvriers en négociation pour une rémunération horaire); le syndicat des travailleurs de la Celanese de Sorel (700 ouvriers en négociation contre le ré-

gime de rémunération au rendement).

La bataille est dure. On s'attaque maintenant à des multinationales ou à des compagnies dont les dirigeants occupent des postes importants dans les associations patronales. La lutte est d'autant plus dure que les mesures Trudeau encouragent la rémunération au rendement. C'est pourquoi on verra un Gyslain Dufour, vice-président et directeur général du conseil du Patronat, venir à la rescousse des patrons qui sont aux prises avec des revendications concernant la rémunération au rendement.

Partout on assiste à des tentatives patronales pour accélérer les cadences, pour accroître la charge de travail ou tout simplement pour établir un régime de rémunération au rendement. Si les 1,500 travailleurs qui luttent actuellement contre cet esclavage réussissent à passer à travers, tous en profiteront. Ce sera une victoire pour eux, une victoire pour tous, mais aussi une victoire sur les mesures Trudeau qui encouragent ce système d'esclavage.



UNE INJONCTION PERMANENTE SUR LE DOS DES TRAVAILLEURS

Après la loi 73 et son décalque, la loi 64; après les coupures dans le budget des mesures à caractère social; après le gel du salaire minimum et la loi sur les services essentiels; après tout le train des mesures anti-travailleurs des gouvernements Trudeau-Bourassa, le Parlement fédéral vient de frapper encore une fois la classe ouvrière avec l'adoption de la première partie de la nouvelle loi d'assurance-chômage (C-69).

Personne ne s'attendait à un cadeau.

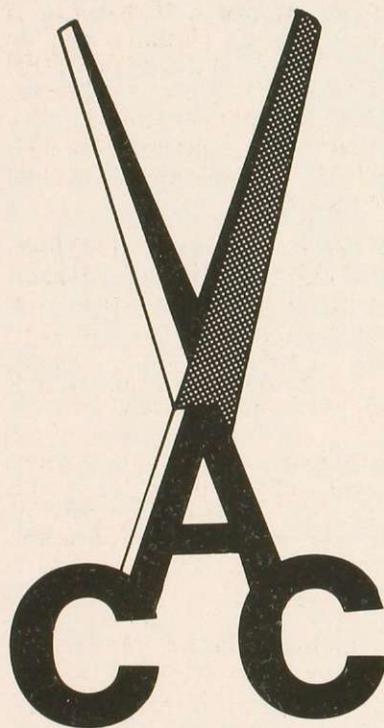
Tout spécialement les chômeurs. Sans doute parce que les compagnies n'arrêtent pas de maugréer contre "les paresseux" que le gouvernement encourage. Sans doute aussi parce que nous ne sommes pas exempts de penser la même chose. Ce qui au début n'était que des récriminations d'éditorialistes, de politiciens en mal de publicité et de présidents de compagnie est vite devenu un préjugé populaire.

Eh bien non! Les chômeurs ne gagnent pas \$100.00 par semaine pendant 52 semaines. Tout au contraire. Les statistiques fédérales nous indiquent qu'ils gagnent en moyenne \$71.00 par semaine pendant 19 semaines. Ce qui veut dire que ceux qui sont en dessous de la moyenne sont littéralement dans la misère.

Et il y en a eu plusieurs en 1975 puisque, selon Statistique Canada, le taux moyen de chômage a été un record d'après-guerre (9.2% au Québec en décembre). Les économistes prévoient que ce record sera pulvérisé cette année. Donc, toutes les régions du Québec seront fortement touchées.

Mais parlons plutôt de cette nouvelle loi d'assurance-chômage qui, aux dires de Marcel Pepin,

"n'est rien d'autre qu'une injonction permanente sur le dos des travailleurs, les condamnant quasiment aux travaux forcés." Selon cette loi, tout travailleur ne pourra quitter son emploi sans s'exposer à des pénalités de six semaines avant de recevoir son premier chèque. Même si le cli-



Après les cadenas de la loi Trudeau, les ciseaux de la Commission d'Assurance-Chômage.

mat de travail est intolérable, même si tout est mis en oeuvre pour obtenir sa démission.

Il en est de même pour tout travailleur congédié ou pour un chômeur qui refuse un emploi. C'est donc un retour en arrière puisque depuis 71' les pénalités étaient de trois semaines. Bref, on donne une arme supplémentaire aux patrons, réduisant les tra-

vailleurs à accepter n'importe quelles conditions de travail.

Comme il fallait s'y attendre, le gouvernement n'a pas tenu compte des suggestions de la CSN. Ainsi, on demandait qu'un employeur soit tenu de déclarer les emplois vacants aux Centres de Main d'Oeuvre. On n'a pas retenu cette suggestion et les Centres de Main d'oeuvre du Canada continueront de ne trouver des emplois qu'à 18% des chômeurs qui s'y présentent alors que les Centres de Main d'Oeuvre du Québec conserveront un faible 10% d'emplois trouvés.

Mais il y a beaucoup plus. Cette nouvelle loi rend dorénavant les pénalités cumulatives. Ainsi, un travailleur de la construction qui quitte son emploi parce que celui-ci est dangereux écope de six semaines de pénalités. Si on lui offre un emploi au salaire minimum comme laveur de vaisselle et qu'il refuse sous prétexte qu'il préférerait un emploi dans la construction, il vient de se rajouter six autres semaines. Si on ajoute à cela les semaines du délai de carence, il ne touchera son premier chèque que 4 mois après la cessation de son premier emploi.

Comme si cela ne suffisait pas, le gouvernement fédéral, sous le couvert d'une étude qui ressemble plutôt à un sondage d'opinion, se prépare à passer une autre loi d'ici juillet prochain. Cette loi, sous prétexte que les chômeurs sont des paresseux, augmentera la période d'emploi minimale exigée pour pouvoir bénéficier des prestations et rendra pratiquement impossible de retirer plus de 25 semaines de prestations. On éliminera ainsi 13 à 14% de prestataires... dont nombre de travailleurs saisonniers!

CSN CENTRALE

ORIENTATION

Le \$10.00 de la solidarité

Il a été décidé au conseil confédéral qui s'est tenu les 28, 29 et 30 janvier dernier de communiquer avec tous les syndicats et organismes de la CSN pour les informer et pour développer la solidarité avec les travailleurs en conflit depuis plus de quatre mois. Chaque syndicat est invité à faire parvenir un chèque de \$10.00 seulement.

Le premier syndicat à profiter de cette forme d'appui a été le syndicat des travailleurs de Vilas Furniture de Cowansville. Plus de 110 syndicats ont répondu à l'appel et ont envoyé un minimum de \$10.00. Ces dons ont permis d'augmenter les secours de grève des gars de Vilas. Ils ont ainsi reçu à trois reprises, des prestations supplémentaires de \$20.00.

Cette forme d'action, comme celle qui a cours actuellement pour les travailleurs d'Uniroyal de Ville d'Anjou est accompagnée de divers autres moyens de pression comme des télégrammes aux compagnies, des manifestations, des soutiens au boycottage, etc... Les 150 travailleurs de Greb Shoes ont aussi profité du \$10.00 de la solidarité.

Si tous les syndicats, conseils centraux et fédérations faisaient parvenir seulement \$10.00 au fonds de grève du syndicat, le fonds de secours du syndicat recevrait plus de \$10,000 par semaine.

A ce même conseil confédéral, il a été résolu qu'à tous les conseils confédéraux de la CSN soit organisé un souper de solidarité au prix de \$10. le couvert pour renflouer les fonds de secours des syndicats en grève ou en lock-out depuis plus de quatre mois.

La journée du 22 mars

C'est sous le thème de la journée d'opposition aux mesures de contrôle des salaires que se sont déroulés, le 22 mars dernier, des débrayages et des manifestations sur l'ensemble du territoire québécois et canadien.

Près de 12,000 travailleurs du Québec se sont rendus à Ottawa pour se joindre à 18,000 autres travailleurs du Canada afin de dire "NON AUX MESURES TRUDEAU". Au Québec, 125,000 travailleurs ont débrayé pendant cette journée, tout spécialement ceux du secteur public et parapublic.

Les conseils centraux de Montréal, Granby, St-Jean, St-Hyacinthe, Beauharnois-Valleyfield, Joliette, Laurentides et Outaouais ont monopolisé presque tous les autobus disponibles pour se rendre à cette manifestation.

Par ailleurs, des manifestations se sont tenues dans les autres régions et, à Québec, près de 6,000 personnes ont tenu à manifester leur opposition à la jumelle, la loi 64.

Ces manifestations étaient le premier pas de la réplique unitaire du mouvement syndical canadien.

La CMT:?

Plusieurs personnes se demandent ce qu'est la Confédération Mondiale du Travail. Nous avons essayé ici de préciser, très brièvement, ce qu'est la CMT. Pour ce faire nous l'avons démarquée des autres associations mondiales.

Il existe trois associations mondiales de syndiqués. La Fédération syndicale mondiale qui groupe cent millions de travailleurs syndiqués. Elle est d'obédience communiste. La Confédération Internationale des syndicats libres qui regroupe 45 millions de travailleurs syndiqués.

Elle se rattache à l'idéologie américaine de "l'american Dream".

La CSN est affiliée à la Confédération Mondiale du travail qui se compose de 15 millions d'adhérents et qui se situe entre ces deux autres associations. Les travailleurs d'Amérique Latine et d'Afrique en font partie.

La CMT est pour le socialisme, celui-ci étant défini comme un socialisme pleinement démocratique, c'est-à-dire autogéré, ou du moins tendant vers l'autogestion. En ce sens, la CMT se définit comme étant un mouvement anti-capitaliste, anti-impérialiste et anti-colonialiste. Elle est contre le socialisme d'état et s'inspire des principes humanistes pour en arriver à une véritable libération humaine.

La CMT vise à développer la solidarité internationale et s'est donnée comme objectif privilégié la libération des travailleurs du tiers-monde et l'unité de tous les travailleurs. Ces objectifs se traduisent concrètement dans des fonds de solidarité, dans la lutte aux multinationales, etc...

Marcel Pepin est président de la CMT.

CSN CENTRALE

LUTTES

UN PORTRAIT DE LA CONSTRUCTION EN PERIODE DE NEGOCIATION

Près de 28,000 travailleurs de la construction font partie de la CSN. Cette année, ce sont les négociations. La CSN a demandé à la FTQ de faire front commun dans les négociations. La FTQ a refusé. La CSN, de par la loi, ne peut négocier "le décret". Il faut donc développer une stratégie toute particulière. Nous avons rencontré André Gravel, coordonnateur dans les présentes négociations de l'industrie de la construction, afin de dresser le portrait de l'industrie de la construction.

Economie

Le ralentissement général de l'économie se fait lourdement sentir dans l'industrie de la construction. Les restrictions budgétaires des différents niveaux de gouvernement et le coût élevé du crédit (hypothèque) restreint sérieusement les investissements dans la construction. Les grands travaux sont quasi inexistantes et les perspectives de ce côté sont faibles. Le chantier des olympiques sera terminé d'ici quelques mois et les travaux de la Baie James ont été freinés pour "aider" au financement des olympiques. Franc et Miron, par exemple, ont diminué leur main-d'œuvre du tiers. La force de négociation est liée dans une bonne mesure à son impact économique et, de ce côté, nous ne sommes pas bien servis. Qu'on se rappelle des années difficiles de '68 et '69 après l'Expo.

Les patrons

La formation récente de la nouvelle association patronale, qui a mandat de négocier, a été douloureuse. Les tensions internes de cette association ne vont pas faciliter les négociations, d'autant plus que les petits contracteurs y occupent une place disproportionnée avec leur importance réelle (un contracteur, un vote).

L'Association des constructeurs de Montréal (ACM) va tout faire pour avoir son mot à dire. Elle est composée des "gros" patrons. Faut pas oublier que, là comme ailleurs, le gros essaie de manger le petit. Quand les contrats se font rares, la lutte devient acharnée. La loi de la concurrence (du big business) joue son jeu. C'est le faible qui crève. C'est l'intérêt de la nouvelle association patronale de laisser couler le temps pour qu'à la dernière minute un décret plus ou moins vide s'impose. D'autant plus que, techniquement, l'association patronale a des difficultés à s'ajuster et à obtenir des mandats significatifs.

Bourassa

Le gouvernement provincial a un rôle important dans la négociation, par son contrôle sur l'Office de la Construction du Québec (OCQ), par son rôle de législateur, parce qu'il est un gros donneur d'ouvrage.

Son pouvoir réel est vaste et dans une situation serrée, son attitude peut être déterminante. La construction étant un secteur déterminant dans l'économie, il a intérêt à ce que ça fonctionne sans heurt. De plus, il doit freiner la hausse des coûts de construction qui peut nuire au développement de toute l'économie. Entre autres, certaines industries peuvent s'établir ailleurs parce que le coût d'immobilisation est disproportionné. On peut rajouter que les salaires dans la construction ont un effet d'entraînement pour tous les autres salaires du Québec.

Sur le plan plus politique Bourassa, qui a actuellement sur les

bras les employés du secteur public, doit être prudent pour ne pas avoir en plus ceux de la construction. Si ça va mal dans la construction, ça risque d'être un peu trop pour lui. Il va chercher un moyen pour passer à travers en douce. Tel que nous le connaissons, Bourassa va penser à ses élections. Toutes les hypothèses seront évaluées en en tenant compte, c'est-à-dire un décret de trois (3) ans ou un décret d'un an avec tout à recommencer au 1er mai 1977.

L'O.C.Q. et le placement

Par la loi 47, l'O.C.Q. détient beaucoup de pouvoirs. Par ailleurs, sa crédibilité n'est pas encore bien assise, ce qui explique entre autres son manque de courage pour remplir certains de ses mandats. D'une certaine façon, la F.T.Q., qui y a perdu beaucoup d'influence, peut percevoir l'O.C.Q. comme ennemi potentiel et pour cela chercher à l'affaiblir.

La principale crainte de la F.T.Q. est sans conteste "la question du placement". L'O.C.Q. à plus ou moins long terme peut leur enlever le contrôle du placement et cela, c'est dangereux. La stratégie F.T.Q. peut donc viser à affaiblir l'O.C.Q. Il est plus aisé d'agir indirectement que d'affronter directement l'O.C.Q.

Les revenus de l'O.C.Q. qui sont de l'ordre de \$13 millions, proviennent de la demi de un pour-cent ($\frac{1}{2}\%$) de la part des travailleurs et de celle des patrons pour environ \$4 millions, les revenus proviennent aussi des intérêts de vacances pour environ \$5 millions et de certaines autres sources incluant les frais d'administration des fonds sociaux (le \$0.70/heure).

UN PORTRAIT DE LA CONSTRUCTION EN PERIODE DE NEGOCIATION

Une revendication F.T.Q. exigeant que les vacances soient remises chaque semaine sur la paie des travailleurs et une revendication semblable concernant les fonds sociaux aurait pour effet de couper en deux ou peut-être même en trois les revenus de l'O.C.Q. Vaut mieux avoir un adversaire démuné.

Sur la question des vacances, une telle revendication serait populaire. Suffit de penser aux problèmes que la paie de vacances cause aux travailleurs en chômage.

Etant donné que l'O.C.Q. est maintenant une excoissance du gouvernement, il n'y a pas de raison pour que nous la financions directement. Les Américains ont déjà dit "no taxation without representation".

Le gouvernement a quand même des armes et peut imposer un contrôle réel du placement dans sa joute avec la F.T.Q.. Mais le gouvernement (O.C.Q.) le fera-t-il?

La F.T.Q.

La F.T.Q. faut le dire, s'est relevée rapidement de l'épreuve de l'enquête Cliche. Elle a encore beaucoup d'énergie, de ressources (\$).

Cette année, le fardeau (responsabilité) des négociations repose sur ses épaules. C'est "la vraie force". Elle s'est présentée comme apte à régler les problèmes de la construction. Elle doit maintenant **livrer la marchandise**.

De là son dilemme. Les contradictions internes ne manquent pas. Plusieurs locaux tirent de leur côté (les électriciens et d'autres). Le leadership de Dumoulin ou Lamontagne n'est vraiment pas à la hauteur.

Le vide laissé par Desjardins ne se comble pas facilement. Techniquement, les gens de la F.T.Q. sont plutôt dépourvus. C'est une des raisons expliquant que leur projet n'est prêt que depuis quelques jours.

La tradition F.T.Q. de négocier au sommet sans trop tenir compte des membres et surtout sans les consulter a peut-être des avantages mais a aussi ses inconvénients. A la dernière minute, ils devront mobiliser leurs troupes pour avoir suffisamment de pression afin d'arracher quelques morceaux aux patrons. Par ailleurs, ils ne doivent pas trop mobiliser pour susciter des espoirs chez les travailleurs, espoirs qu'ils ne sauront sûrement pas combler.

Négocier dans de telles conditions n'étant pas possible, il reste une chose, c'est le marchandage (le SKEEM) sur le dos des travailleurs. Autrement dit, ça leur prend un projet qui paraît "pas pire" pour leurs membres mais qui ne fait pas mal aux patrons.

Evidemment, au bout de la ligne, ce sont les "gars de la construction" qui vont payer.

Le gars de la construction

Les rapports sur l'état des troupes sont tous concordants. D'une région à l'autre, d'un métier à l'autre, c'est la même chose. Les gars en ont "plein le dos". Les gars sont "écoeurés".

Certains ont eu de l'espoir que ça changerait, mais plus ça change, plus c'est pareil. La F.T.Q. fait encore "la pluie et le beau temps" dans la construction. Le rapport Cliche n'y a rien changé de significatif.

Etant donné l'état "d'écoeurément" d'une majorité de travailleurs sur les chantiers, la mobilisation pour un événement majeur comme les négociations va s'avérer difficile. Tel que c'est là, une grève ou des pressions d'envergure sont difficiles à imaginer.

La FTQ se leurre si elle s' imagine pouvoir sortir les gars du chantier olympique et aller chercher un contrat avec ça. D'une part, le gouvernement serait très content de trouver un responsable à la "faillite" des jeux. D'autre part, les gars ne sont pas prêts à laisser passer la "manne". Dans quelques mois, il n'y aura plus de travail. Les travailleurs du chantier olympique ne touchent plus d'aussi hauts salaires (temps supplémentaires, etc...)

Dédé et sa clique ont détruit le syndicalisme. La tâche va être considérable pour remonter la côte. D'autant plus considérable qu'il y a un vide d'informations concernant les négociations.

Avec la FTQ, les négociations, c'est l'affaire de tous, sauf des travailleurs.



Enquête du Mont Sinai: résultats ahurissants

Le troisième front de lutte

L'équipe médicale du Mount Sinai a déposé devant la commission Beaudry des résultats ahurissants sur la condition des mineurs de Thetford. Déjà, les résultats partiels qui avaient été dévoilés par la CSN en mars 1975 montraient bien jusqu'à quel point les mineurs étaient atteints d'amiantose.

Le taux de mortalité causé par le cancer du poumon constaté chez les travailleurs des mines d'amiante fortement exposés à la poussière est supérieur du 433 pour cent à celui observé dans la population québécoise. Le taux de mortalité causé par les maladies pulmonaires est de 424 pour cent supérieur à celui observé dans la population québécoise.

231 travailleurs seulement, sur les 1214 examinés, n'ont montré aucune anomalie dans les trois tests suivants: Rayons-X, fonctions respiratoires et bruit rauque dans la respiration. Par ailleurs, les examens se sont révélés anormaux dans au moins un test sur trois chez 916 travailleurs, dans deux tests sur trois chez 307 travailleurs et dans trois tests chez 123 travailleurs.

Réduits dans 22 tableaux, ces résultats, compilés par ordinateur, ont été présentés devant la commission d'enquête sur la salubrité et la santé dans les mines d'amiante par le professeur William Nicholson, de l'hôpital Mount Sinai de New York, qui a dirigé la recherche depuis deux ans.

De plus, et pour la première fois, l'étude permet de départager d'une façon scientifique les responsabilités particulières de la cigarette et de la poussière d'amiante dans la détérioration de la santé des travailleurs.

Ainsi, et cela peut paraître éton-

nant, les examens aux Rayons-X permettent de constater que 49.6 pour cent des travailleurs non-fumeurs présentent des anomalies. Ce pourcentage croît à 55.5 chez les ex-fumeurs et à 63.5 chez les fumeurs.

Quant à la fonction respiratoire, les examens ont permis de constater que 64 pour cent des travailleurs examinés ont perdu au moins 15 pour cent de leur capacité alors que 42.5 pour cent des travailleurs ont perdu au moins 25 pour cent de leur capacité.

Ainsi, 696 travailleurs ont répondu lors de l'enquête ne pouvant monter plus d'un étage sans devoir s'arrêter pour reprendre leur souffle.

Une autre donnée vient porter un coup dur à la clinique industrielle de Thetford. Lors de l'étude du Mount Sinai, 1,034 travailleurs ont déclaré n'être pas au courant d'un diagnostic médical antérieur suite à un examen aux Rayons-X. De ce nombre, 585 présentaient des anomalies pulmonaires!



Pour contrer la loi C-73, la CSN a organisé trois fronts de lutte. Le premier est la lutte politique, c'est-à-dire les manifestations, les débrayages, les colloques, la publicité, etc...

Le deuxième front est la coordination syndicale basée sur la plate-forme syndicale élaborée par le comité inter-fédération. (\$165.00, abolition des plans-boni, etc...) Bref tout ce qui est demandés de négociations.

Le troisième front, c'est la dénonciation de la hausse des prix.

En ce qui concerne ce troisième front, l'opération vise à organiser de façon systématique des dénonciations de hausses de prix sur l'ensemble du territoire québécois et sur une base continue. Il s'agit de démontrer de façon concrète et systématique que, comme la CSN le disait déjà en octobre 1975, la loi C-73 ne contrôle pas les hausses de prix.

Pour chacun des conseils centraux, un comité de surveillance des prix a été formé. La coordination de ces comités de surveillance a été confiée à André Laurin du service de consommation. Chaque comité a pour but de surveiller les prix dans deux ou trois magasins à grande surface une fois à chaque quinze jours. Il organise ensuite des dénonciations sur une base régionale, soit par des boycottages, par du piquetage aux heures de marché ou encore par des conférences de presse, etc...

Une liste de 58 produits a été remise à chaque comité de surveillance. Les résultats accumulés sont ensuite compilés au niveau national par le service de recherche.

Commerce: colloque sur les mesures Trudeau

Constatant qu'à cause des mesures Trudeau, une trentaine de négociations étaient "au neutre", la Fédération du Commerce a convoqué en février dernier un colloque auquel ses permanents et les officiers régionaux de son Conseil National ont participé. Au niveau de la stratégie, les participants se sont dits d'accord pour que les demandes dans les conventions à être renouvelées soient celles établies par la plate-forme syndicale et que par la suite la conciliation soit demandée dans les plus brefs délais afin de s'ajuster avec le secteur public et para-public pour établir un rapport de force collectif.

D'autre part, la Fédération du Commerce a convenu de renseigner chacun de ses 129 syndicats sur les revendications du Front Commun du secteur public. La plate-forme syndicale qui a été choisie fut celle proposée par le Conseil Confédéral de janvier dont le principal sujet était la lutte contre les mesures Trudeau.

On a donc adopté la revendication de \$165.00 par semaine; la conservation ou l'amélioration d'une formule d'indexation au coût de la vie, automatique et intégrée aux échelles de salaires ainsi que l'amélioration des formules de liberté d'action syndicale.

Au niveau de la revendication "à travail égal salaire égal hommes-femmes", on a fait remarquer que beaucoup de membres ne désirent pas inclure cette revendication dans les projets de conventions et que, même si on l'accepte dans la plate-forme syndicale, il reste là dessus beaucoup de travail à faire auprès des membres pour changer leur mentalité. Non seulement cela constitue un grave préjudice lorsque cette revendication n'est pas reprise par les membres mais c'est aussi une porte largement ouverte à l'employeur pour embaucher du personnel à bon marché comme c'est le cas chez Steinberg.

On a aussi accepté l'élimination de tout plan boni et de tout travail au rendement. Les participants au colloque se sont entendus pour améliorer ces systèmes au rendement pour graduellement les éliminer ou voir à amener d'autres formules plus justes. On a aussi accepté d'inclure des clauses de sécurité et de santé et de revendiquer un mois de vacances à chaque année.

A titre de conclusion, les participants au colloque ont pris des dispositions pour faire coïncider la grève du secteur public avec les grèves dans leur secteur ou à tout le moins pour faire en sorte que secteur privé et secteur public soient unis dans la lutte pour traverser les mesures Trudeau.

La journée des travailleuses

Quelque 2,000 membres du Front Commun du secteur public ont débrayé le 8 mars pour participer à la journée internationale des femmes. Au Conseil Central de Sorel, il y eut un débat sur la condition féminine avec Luce Guilbeault.

A Montréal, plus de 600 femmes ont manifesté dans les rues de la métropole pour souligner leurs revendications spécifiques. Elles se sont ensuite réunies au sous-sol de l'église St-Louis de France où les attendaient quelque 400 personnes.

La soirée qui a débuté par des appels à la solidarité s'est peu à peu transformée en fête populaire à laquelle Angèle Arseneau, Louissette Dussault et le Théâtre des cuisines ont prêté leur concours. Le tout s'est terminé avec de la danse. Sur les lieux mêmes, on avait organisé une garderie.

Par ailleurs, à l'université de Montréal, les femmes ont tenté d'organiser une garderie sur les lieux de travail afin de pouvoir manifester devant l'université. Mais des "bouncers" de la police sont venus empêcher la tenue de la garderie en interdisant aux enfants d'y pénétrer.

Sur l'ensemble du Québec, l'événement a été souligné de façon marquante. Pour la première fois, me semble-t-il, les services d'ordre étaient assurés par des femmes. Il n'y eut aucun incident à signaler. Au niveau des revendications exprimées ce jour-là, n'en citons que quelques-unes: garderie gratuite; à travail égal, salaire égal; congés de maternité; non aux mesures Trudeau; plus d'opportunité à participer aux activités syndicales; etc.

Textile: "On est au coton"

Woolworth est condamné

Depuis des années, la propagande des compagnies du secteur textile-vêtement-chaussure et celle des gouvernements nous a convaincus que les importations provenaient d'Asie, d'Amérique Latine et de Chine. Or, rien n'est plus faux.

Une étude réalisée par le service d'action politique de la CSN en collaboration avec le secteur textile-vêtement-chaussure démontre clairement que les importations de textile et de vêtements proviennent surtout des Etats-Unis et de quelques pays capitalistes développés d'Europe.

Ainsi, les importations de textiles représentent plus de \$1 milliard de produits. La croissance de cette industrie, des emplois, sont menacés non pas par les pays d'Orient ou d'Amérique Latine, mais par des importations provenant, dans une proportion de plus de 73%, des Etats-Unis et des pays capitalistes d'Europe (près de 800 millions des Etats-Unis et de la Communauté Economique Européenne).

Dans le vêtement, nos importations ont totalisé \$455 millions en 1974 et provenaient, dans une proportion de près de 43% de quelques pays capitalistes développés d'Occident (194 millions), dont plus de 25% des Etats-Unis (115 millions).

Dans le domaine des chaussures, le Canada en a importé pour 136

millions, dont 42% de quelques pays capitalistes d'Occident. Trente-cinq pour cent de ces importations provenaient d'Angleterre et de la Communauté Economique Européenne.

Suite à cette étude, le secteur textile-vêtement-chaussure propose une série de mesures qui vont à l'encontre de ce que préconise le Conseil Economique du Canada qui, lui, propose l'élimination des barrières tarifaires afin de stimuler la productivité de cette industrie. Selon le gouvernement canadien, les tarifs imposés par le Canada pour protéger l'industrie entraîneraient: l'inefficacité des entreprises - manque d'incitation à la modernisation, etc. - le paiement de salaires trop élevés (!).

Bref, à courte échéance, on veut sacrifier l'industrie du textile-vêtement-chaussure... et les 200,000 travailleurs qui sont à son emploi.

Le secteur textile-vêtement-chaussure réclame le maintien des barrières tarifaires existantes parce que leur abolition équivaldrait à une restructuration industrielle qui aurait pour conséquence immédiate des mises à pied importantes. On demande aussi un fonds de soutien pour le maintien du plein salaire en cas de mise à pied, l'expropriation des usines où il y a fermeture arbitraire, etc.

Le juge Gaston Michaud du Tribunal du Travail a condamné la compagnie Woolwrth à payer \$18,000 d'amende pour avoir, par tous les moyens, empêché un groupe de travailleurs de Chicoutimi de former un syndicat.

Devant les pressions de la compagnie, la cinquantaine de grévistes de la succursale Woolworth de Chicoutimi avaient dû en juillet dernier, mettre fin à une grève qui durait depuis près de six mois devant l'ultimatum de la compagnie: "Si vous voulez un syndicat, on ferme le magasin, si vous renoncez à votre syndicat, on l'ouvre de nouveau."

Appuyé par la CSN, ce groupe de travailleurs avait décidé de porter plainte au ministère du travail pour non respect du libre droit d'association.

Voici des extraits du jugement rendu: "Les forts peuvent faire la loi quelque prix qu'il en coûte. Ils prétendent que l'employeur a droit de vie ou de mort sur un syndicat, selon que l'attitude de ce dernier soit louable ou non"... Parlant des avocats de la compagnie: "Qu'il suffise de dire que dans cette sphère d'activités comme dans bien d'autres, il est des mandats qui ne peuvent être décernés acceptés parce que précisément ils sont inacceptables." ... Et à propos des \$18.000 d'amende: "Il s'agit là d'un montant bien modeste pour la prévenue, eu égard aux droits qui ont été brimés."

Liste des conflits CSN

REGLEMENT A ST-LAWRENCE

Produits chimiques de Valleyfield, CIL

Ces 300 travailleurs affiliés à la Fédération de la Métallurgie sont en grève depuis le 24 février dernier. Après six mois intensifs de négociation, la grève a été déclenchée par un vote de 90 pour cent. Les principaux points en litige sont la clause d'ancienneté, l'abandon par la compagnie d'une poursuite de \$160,000.00 contre le syndicat, les clauses monétaires, etc... De plus, les syndiqués exigent l'inclusion dans la convention d'une clause de sécurité et de santé. On fabrique des explosifs à Valleyfield...

Verrault Transport "Inter-Cité", Granby

Douze travailleurs en grève depuis le 23 octobre 1975 pour signer une première convention de travail.

Transport de Blainville, Laurentides

31 travailleurs en grève depuis le 7 novembre 1975. Les travailleurs font le transport scolaire de plus de 6,000 élèves. Ils ont demandé que la Commission scolaire prenne en charge le transport écolier puisque Jean-Paul Larose, le propriétaire, se refuse à négocier. Il reste plus de 24 clauses à régler.

Employé Uniroyal de Ville d'Anjou, Montréal

85 travailleurs en grève depuis le 25 septembre 1974. L'histoire de ce syndicat nous montre jusqu'à quel point le code du travail est semé d'embûches pour des travailleurs qui veulent se syndiquer. Même si la compagnie joue les fermetures d'usine, les travailleurs tiennent bon. Ils sont à mener une véritable campagne d'organisation auprès des 600 travailleurs de l'usine Papineau



Les 400 mineurs de fluorine de l'Alcan de St-Lawrence à Terre-Neuve ont accepté, le couteau sur la gorge, de signer un contrat de 22 mois et demi leur accordant une augmentation de \$1.35 heure cette année plus une clause d'indexation.

Quelques jours plus tôt, la compagnie les avait menacés d'une fermeture de la mine pour une période de trois ans s'ils n'acceptaient pas les offres "finales" de la compagnie. Les travailleurs ont refusé de céder à ce chantage. Cependant les choses se sont compliquées lorsque le gouvernement de Terre-Neuve a menacé les mineurs d'une loi spéciale pour les obliger à retourner au travail. Les mineurs ont accepté à 75% les offres de la compagnie. Le gouvernement s'est engagé à passer une loi sur la sécurité et la santé dans les mines, loi qui va prévoir des mécanismes de surveillance des

quantités de poussière et de radioactivité.

Les mineurs ont aussi obtenu un montant forfaitaire de \$555.00 chacun, plus une clause d'indexation évaluée à 25 cents l'heure pour l'année 1977. De plus, la compagnie a accepté qu'il y ait une inspection quotidienne effectuée par le syndicat afin de mesurer la radioactivité. Le comité de surveillance syndical sera équipé et payé par la compagnie.

Comme les offres de la compagnie dépassent le plafond des mesures Trudeau, la compagnie s'est engagée par écrit à justifier les augmentations de salaire devant la commission Pépin. Le syndicat, quant à lui, sera représenté par la CSN. Rappels que les 400 mineurs étaient en lock-out depuis le 8 juin 1975. Les espérances de vie étaient de 44 ans.

qui sont à la veille des négociations. On peut faire parvenir un télégramme à la compagnie Uniroyal, 895 Don Mills Road, Don Mills, Ontario a/s C.H. Allard, pour signifier à la compagnie que des travailleurs boycottent les pneus Uniroyal.

Employé matériel de transport Bombardier, Québec

Les édiles locaux ont refusé de rencontrer le syndicat des 220

travailleurs en grève depuis le 2 décembre 1975. Par contre le maire, se faisant le porte-parole de la compagnie Bombardier, veut agir comme médiateur dans ce conflit. C'est une lutte contre les mesures Trudeau. A la Pocatière, les salaires actuels vont de \$3.58 à \$4.82. A la MLW, propriété de Bombardier, les salaires vont de \$4.58 à \$6.12 même si on fabrique la même chose qu'à Bombardier-La Pocatière.

CSN PARTOUT

CONFLITS

LISTE DES CONFLITS CSN

passé à l'extérieur de l'usine. En plus de vouloir enlever des droits acquis au niveau des clauses normatives, la compagnie n'offre que huit pour cent d'augmentation, plus deux pour cent placé en fiducie jusqu'à ce que la commission Pépin se soit prononcée! Les travailleurs demandent une augmentation générale de \$1.50 l'heure.

Employés de Biltrite, Montréal

Un lock-out pour 117 travailleurs. Mais la solidarité est grande. Le patron, au lieu d'envoyer des lettres de menace aux syndiqués, les a suppliés par lettre de rentrer au travail. Les travailleurs de Biltrite Furniture ont réussi à abolir le plan-boni lors de la dernière convention et ont prouvé que c'était à la fois payant pour le patron et payant pour leur santé et leur sécurité.

Poste CKVL, Montréal

Une grève impliquant 70 travailleurs. Très bien préparés, les grévistes se sont assurés au début, de l'appui des annonceurs-vedettes de la station de radio. Ces animateurs de hot-lines ont défié une injonction obtenue par CKVL. C'est ainsi que Mathias Rioux, Frenchie Jarraud, Marc Trahan, Lise Lapierre et Yvon Dupuis (vous avez bien lu!) se sont rendus passibles d'outrage au tribunal en se solidarisant des grévistes. Les animateurs de lignes ouvertes sont à la pige, c'est-à-dire sous contrats individuels, et ne sont donc pas syndiqués. Actuellement, seul Mathias Rioux refuse de traverser les lignes de piquetage.

Employés de bureau d'assurance-générale

Les Coopérants, Montréal

Vingt et un travailleurs qui font partie d'un nouveau syndicat et qui sont en grève depuis le 10 mars dernier. La coopérative a été formée par l'Union des Producteurs Agricoles (UPA). Il ar-

rive fréquemment qu'un vieil employé gagne moins qu'un nouveau venu. Par exemple, une nouvelle employée de classe deux gagne \$126.00 par semaine alors que d'autres syndiqués qui font le même ouvrage et qui sont dans la même classe ne gagnent que \$100.80 depuis 1972. Plusieurs travailleurs n'ont pas été augmentés depuis décembre 1973. Plus de la moitié est au salaire minimum de \$2.80 l'heure.

Employés de Forex, Val D'Or

Quarante travailleurs qui en sont à leur première convention. Ils sont en grève depuis le 9 mars dernier. Dernièrement, leur employeur a été tenu criminellement responsable de la mort d'un des leurs. Le coroner, dans son verdict du 10 février, déclarait que la compagnie était responsable car elle n'avait pas fait arrêter et verrouiller le convoyeur au moment du nettoyage, parce qu'elle faisait nettoyer le convoyeur à la main et parce qu'il n'y avait pas d'arrêt d'urgence, de protecteur, etc... Michel Chartrand agissait comme représentant de la CSN dans ce dossier.

Ecole des Routiers professionnels, Montréal

35 nouveaux syndiqués en grève depuis le 25 septembre 1975. Ils sont membres de la Fédération Nationale des Enseignants du Québec.

Employés de Dorval Diesel, Montréal

57 travailleurs sous le coup d'un lock-out depuis le 18 décembre 1975. La compagnie a obtenu une injonction limitant à quatre le nombre des piqueteurs. A l'intérieur de l'usine, des gardes de sécurité filment tout ce qui se

Employés du Trust General, Québec

Les 54 travailleurs, qui sont en grève depuis le 28 janvier 1975,

réclament \$165.00 par semaine. La compagnie a été déboutée en cour supérieure d'une requête en injonction pour empêcher la conciliation après avoir essayé par tous les moyens d'éviter l'accréditation de ce nouveau syndicat. Le salaire est actuellement \$95.00 par semaine.

Employés scierie D'Escourt, Rimouski

140 travailleurs en grève depuis le 10 mars 1975.

Le Nouvelliste, Trois-Rivières

75 travailleurs, journalistes et service de publicité, en grève depuis le premier mars 1975. Ils affrontent l'empire de Power Corporation et réclament des clauses pour la sécurité d'emploi en cas de changement technologique, l'abolition du temps supplémentaire obligatoire. Depuis le 17 mars, ils publient à 30,000 exemplaires le Nouvel Lib. Ils ont reçu de multiples appuis dont ceux du poste de radio CHEF et du journal La Voix de l'Est qui ont débrayé pour les appuyer et qui ont voté une résolution à l'effet de leur verser 1.5% de leur salaire.

Employés de magasins Hart's, Sept-Iles

19 travailleurs en grève depuis le 24 juillet 1975 et qui vous demandent de boycotter les magasins Hart's.

Plessisville Hosiery, Victoriaville

95 travailleurs sous le coup d'un lock-out illégal depuis le 19 novembre 1975. Ils touchent \$3.05 l'heure, incluant le boni! Le propriétaire est un des "Simard de Sorel". La dernière offre de la compagnie se chiffrait à .65 cents d'augmentation pour un contrat de trois ans.

Pour un total de 1975 grévistes, 18 grèves, 3 lock-out.

FERMETURE D'USINE EN TEMPS DE CONFLIT: UN LOCK-OUT PERMANENT

Les grèves sont de plus en plus longues. Actuellement, des conflits pourrissent petit à petit. Plusieurs se demandent même si ce n'est pas une entreprise concertée du grand capital. Très souvent les grévistes de ces conflits sont menacés de perdre leur emploi à tout jamais.

La CSN "investit" beaucoup dans les grèves. Non seulement au niveau des prestations mais aussi au niveau des énergies, de la publicité, etc... Nous nous sommes penchés dans ce débat sur le pourquoi de ces longues grèves. Nous avons aussi voulu savoir des principaux intéressés ce qu'ils pensaient que la centrale devait faire pour eux. Au-delà de tout ça, c'est la grève traditionnelle qui est remise en cause. Nous n'aborderons pas ici la grève dans le secteur public ou para-public. Nous parlerons exclusivement de la grève dans le secteur privé, c'est-à-dire le secteur où les conflits pourrissent actuellement.

De plus, les compagnies qui font durer les grèves sont bien souvent des multinationales ou à tout le moins des compagnies qui possèdent plusieurs entreprises au Canada. C'est donc aussi une question de stratégie face à ces employeurs.

Ce débat est senti par plusieurs militants. Nous sommes un peu impuissants devant ces situations qui sont, disons-le, douloureuses. Des moyens sont à développer. Mais les solutions doivent tenir compte de la conscience de classe des travailleurs et de la conscience syndicale des membres.

Doit-on constituer des fronts communs de travailleurs des di-

verses succursales même s'ils n'appartiennent pas tous à la même fédération, à la même organisation syndicale et même s'ils ne sont pas tous syndiqués? Que valent des expériences comme le boycottage ou l'appel à l'aide financière? Comment changer des lois qui permettent de transférer les équipements à une autre usine? Comment faire face aux injonctions, aux policiers, aux diverses formes de plus en plus développées de répression patronale?

De plus, l'impact des mesures Trudeau est énorme. Des patrons s'en servent pour faire durer des conflits, se disant qu'au bout de compte, le mouvement syndical ne peut se battre contre la légalité des mesures Trudeau et contre le patronat.

Ce sont ces questions que nous avons abordées avec des grévistes de Uniroyal et avec des grévistes de Heatex. Ceux d'Uniroyal sont en grève depuis plus de 17 mois. Ceux d'Heatex sont en lock-out depuis 7 mois. Tous deux font face à des multinationales qui veulent à tout prix casser leur syndicat. Ils sont aussi aux prises avec des menaces de fermeture d'usine.

Il est important de trouver une stratégie face à ces fermetures. Le seul fait que des usines ferment est un argument de plus dans les poches des démagogues de tout poil qui s'empresseront de déclarer que la CSN paye pour son radicalisme. Et pourtant, les cas d'Uniroyal et d'Heatex n'ont rien de révolutionnaire. On s'en tient à la légalité, on revendique des conditions de travail qui ne sont pas irréalistes, on demande plus simple-

ment la signature d'une convention collective. Dans ces deux conflits, il y a entente sur la convention avec la compagnie... mais elles ferment quand même. Il s'est avéré très difficile de dégager des lignes directrices dans cette nouvelle tactique des patrons. Ce débat est une invitation à la réflexion. On dira tant qu'on voudra que ces situations illustrent les limites du syndicalisme (d'affaire et de combat), il nous faut y trouver une solution. Un mouvement et une société ne peuvent tolérer bien longtemps de tels abus qui ne sont rien de moins que des ferments de colère sourde.

LE CAS UNIROYAL

Le conflit en situation

Les travailleurs d'Uniroyal de Ville d'Anjou faisaient autrefois partie de l'internationale. Depuis quatre ans, ils mènent une bataille légale afin que la compagnie reconnaisse leur accréditation CSN. Même s'ils se sont rendus en Cour Suprême, leur cause n'est pas encore gagnée.

Lorsque vous leur demandez pourquoi le conflit pourrait, ils vous répondent spontanément que la compagnie le leur a dit il y a quatre ans: "on ne veut pas de la CSN".

Avant de voter la grève, les travailleurs d'uniroyal ont diminué la production et utilisé divers moyens de pression. Ils ont même débrayé pendant une journée pour aller occuper un bureau du Ministère du Travail afin "de constater qui du syndicat ou du patron refusait de négocier". Lorsqu'ils ont déclenché la grève, il y a dix-huit mois, la compagnie n'avait pas de stock à écouler.

Les menaces de fermeture ont été monnaie courante. Mais la dernière est considérée comme plus sérieuse car elle a été lancée après que la maison-mère a refusé de signer une entente intervenue localement. En 1966, à St-Jérôme, Uniroyal avait fermé une de ses usines pendant un an, le temps de casser le syndicat.

Jean Fournier, le président du syndicat, croit que la compagnie peut essayer la même tactique avec eux. Uniroyal ne peut déménager l'équipement, donc la fermeture n'est "pas payante". Mais ce qui l'a convaincu que la fermeture n'est qu'une menace, ce sont les agissements de la compagnie. Elle continue ses tactiques d'intimidation. Ainsi, même si elle prétend fermer, elle a provoqué les grévistes en stationnant un camion à proximité de

leur roulotte de grève. Elle ne cherche qu'un prétexte à injonction.

"Si nous laissons les compagnies fermer les usines pour régler les conflits, c'est la CSN toute entière qui va en souffrir. Cette nouvelle tactique des compagnies sera utilisée dès les premiers mois de grève. C'est le droit au syndicalisme qui est en cause, de dire Jean Fournier".

Une bataille politique

"Notre erreur, ce fut de ne pas politiser la bataille dès les débuts. Face aux multinationales, on ne peut ignorer les politiques gouvernementales. Le Code du Travail, les injonctions, l'équipement subventionné; tout ça nous oblige à lutter aussi bien au niveau des gouvernements qu'au niveau de la compagnie. Par exemple, il n'y a aucune sanction prévue par le Code pour une compagnie qui ferme ses portes pendant un an dans l'espoir de briser le syndicat. L'exemple de Woolworth, de Sonoco, de Heatex, du règlement sous menace de Vilas Furniture sont là pour nous montrer de quel côté est la loi du travail. Notre usine recycle les pneus. C'est la seule au Québec. Or le gouvernement préfère polluer (un pneu ne se décompose pas) plutôt que de forcer la compagnie à régler. Aux Etats-Unis, ils vont même jusqu'à payer les compagnies pour recycler les pneus. Le produit recyclé peut être incorporé dans l'asphalte. Les routes ne sont pas à refaire à chaque printemps avec cette méthode. Les municipalités et le gouvernement préfèrent ne pas utiliser ce produit... les petits amis contracteurs à protéger!"

De l'impact du boycottage

"Le boycottage fonctionne dans la mesure où les gens sentent qu'il est efficace. Le boycottage de

Molson nous a grandement aidés parce qu'on a popularisé cette forme d'appui à la lutte et parce qu'on a prouvé au mouvement que c'était efficace. Les gars de Firestone ont réussi leur boycottage de pneus lors de leur dernière grève.

Mais dès qu'une compagnie parle de fermeture, les gens se disent que le conflit est perdu. Au contraire, c'est la preuve que la compagnie est vulnérable, c'est le moment où nous avons le plus besoin de l'appui de tout le mouvement. Pas seulement du point de vue financier. Le mouvement doit non seulement boycotter les pneus Uniroyal, il doit faire en sorte que les autres centrales le fassent leur. Il doit faire en sorte de le faire savoir à la compagnie. Il doit nous aider à faire sentir notre présence parce que nous ne sommes pas assez nombreux pour, par exemple, aller piqueter devant les garages. Un conflit qui dure depuis longtemps ou un conflit qui est menacé de s'interrompre abruptement ne peut se régler qu'avec une présence si forte que ça en dérange le monde, que ça en dérange les gouvernements et le patron.

LA SOLIDARITE

"Aujourd'hui, nous avons besoin plus que jamais de la solidarité de tout le mouvement. Le dix dollars de la solidarité, le boycottage des pneus, les télégrammes à la compagnie, sont nos derniers instruments de lutte. Nous devons faire la preuve qu'il est possible de vaincre une multinationale. Nous devons enrayer cette nouvelle tactique (les fermetures) des compagnies. Il n'y a pas de solutions miracles. Nous devons sans doute être plus prudents, avec les multinationales, mais la lutte est la même que pour une petite entreprise."

LA FERMETURE D'HEATEX: UN "BLUFF"?

Après avoir rencontré les grévistes d'Heatex, Maurice Sauvé et divers militants du mouvement, nous avons pu dégager les "avantages patronaux" des lois concernant les fermetures d'usines.

Tout d'abord, l'avis de fermeture doit être de deux mois. Cet avis permet donc à l'entreprise de continuer à produire à pleine capacité pendant deux mois avec des scabs et avec son personnel de cadre. Selon l'article 45 du bill 49, la compagnie n'est pas tenue de donner cet avis aux grévistes. Les grévistes, avant d'avoir l'assurance qu'il s'agit d'une véritable fermeture, doivent donc attendre deux mois. Beaucoup plus, la compagnie ne serait pas obligée de participer à un comité de reclassement pour les grévistes.

Au Ministère du Travail, on vous répondra: "Ces gens-là (les compagnies) sont libres de partir".

A Heatex, la compagnie a invoqué "le climat barbare des relations de travail" pour se donner le droit de fermer l'usine et la déménager en Ontario.

Pour Maurice Sauvé, de la fédération de la Métallurgie, cette nouvelle tactique des entreprises n'est pas concertée. Souvent, comme dans le cas Heatex, la compagnie n'a jamais accepté le syndicat. Elle choisit le moment privilégié de la grève pour casser le syndicat en déménageant, purement et simplement.

A Heatex, les travailleurs en sont à leur troisième grève. En 1967, une grève de six semaines a été un échec. "Une grève manquée, disent-ils, on est rentrés au travail avec une cent et demie de plus." En 1974, six autres semaines de grève sur l'indexation se

sont soldées par un autre échec: le président est congédié, les membres de l'exécutif suspendus... les griefs traînent encore. Puis la compagnie a essayé d'introduire le boni. Finalement, cette année, un lock-out déclenché un jour avant le début de la grève.

Ce lock-out fut déclenché à cause d'un différentiel de \$64,000.00. Les syndiqués ont accepté de laisser tomber cette demande mais la compagnie persiste à vouloir déménager et à ne pas régler le conflit.

La grève fut marquée par de nombreux incidents. Une soixantaine de scabs, présence continuelle des policiers (y compris le matin du lock-out), chiens policiers, agences de sécurité, fiers à bras, expulsion des grévistes de leur local de grève, injonctions, outrages au tribunal, grévistes battus, autobus blindés pour les scabs, etc... Bref, un lock-out tranquille.

A plusieurs reprises la compagnie a averti les syndiqués que s'ils ne réglaient pas, l'usine allait fermer. Le 27 février, le Ministère et le syndicat sont officiellement avisés de la fermeture. Les employés ont reçu leur avis de cessation d'emploi et leur paie de vacances.

Le syndicat a démantelé ses lignes de piquetage. Mais on leur a refusé leur assurance-chômage sous prétexte qu'il n'y avait pas de preuve de fermeture. La compagnie refuse de leur donner cette preuve. Leur avis de cessation d'emploi ne parle pas de fermeture d'usine. Les grévistes pensent maintenant qu'ils ne peuvent prendre de chance. Ils se doivent de maintenir leur ligne de piquetage et continuer la lutte

comme si la compagnie n'avait que proféré des menaces.

Lorsque la compagnie "Budd Automotive" se porta acquéreur de Heatex, les griefs passèrent de 6 par année à une trentaine par année. En 1974, après leur grève, la compagnie nomma un nouveau gérant. Les griefs passèrent de 30 à 150 par année.

Ces faits permettent de comprendre pourquoi le climat de travail s'est détérioré. Ils permettent aussi de comprendre pourquoi la compagnie cherche à détruire le syndicat.

Quant à savoir s'il s'agit d'une menace ou d'une réelle intention de fermeture, les avis sont partagés. Heatex est rentable mais elle a commis des erreurs administratives importantes dont des contrats à perte pour garder un client même si elle est la seule compagnie à fabriquer des radiateurs dans tout le Canada. A Toronto, le taux moyen des salaires est de \$2.90 l'heure alors qu'au Québec il est de \$4.18. Il n'y a pas de syndicats à Toronto, la compagnie ayant brisé dans l'oeuf toute tentative de syndicalisation.

Aux dires de plusieurs militants, les mesures Trudeau ne seront pas sans avoir un effet catastrophique sur les petites entreprises et plusieurs autres fermetures sont à envisager. En effet, les mesures Trudeau ne "protègent pas" les petites entreprises contre les hausses salariales de plus de 12%, ce qui pourrait les rendre non-concurrentielles à plus ou moins longue échéance. Selon Maurice Sauvé, ces fermetures d'usine sont dans la ligne du rapport Fantus qui déclarait qu'il faut casser la CSN à tout prix parce qu'elle est trop "radicale".

DÉBAT

L'information militante au Québec

L'EXEMPLE DU CHILI D'ALLENDE PEUT-IL ÊTRE VALABLE?

A toutes fins utiles, le magazine Le Travail n'existe plus depuis l'été 1975. Le secteur public et para-public ne s'en plaint pas. Il est absolument nourri en information à raison d'un "Bulletin de liaison" tout les dix jours (parfois tout les cinq jours), sans parler des publications de toutes sortes diffusées par les fédérations. Information qui concerne exclusivement la lutte dans laquelle ce secteur est impliqué.

Le secteur privé, lui, ne reçoit plus d'information venant de la centrale comme telle et ce depuis maintenant dix mois. (A l'occasion, le CCNSP lui a adressé des bulletins, mais dans le but de requérir son appui dans la lutte du public). Certains syndiqués s'en plaignent amèrement et trouvent inadmissible qu'une centrale syndicale de l'envergure de la CSN ne possède pas de publication officielle.

D'autres estiment qu'à quelque chose, malheur est bon, parce que, disent-ils, cette carence a suscité la naissance de plusieurs journaux d'usines, "de shops", que ces journaux reflètent davantage les intérêts des travailleurs, que l'information doit être issue de la base, qu'un journal d'envergure québécoise ne saurait traduire les disparités économiques, culturelles et géographiques de tous les membres de la centrale.

Il est difficile de mesurer avec précision si, effectivement, il existe plus de publications locales depuis sept mois. Il est difficile également de vérifier dans quelle mesure il faut y voir une relation de cause à effet. Et en admettant que cette assertion soit fondée, faut-il immédiatement conclure qu'il n'y a pas de place pour une publication officielle de la centrale? Faut-il conclure qu'il faille stimuler la création de journaux de conseils centraux et de syndicats?

Nous nous sommes employés depuis quelques semaines à recueillir des opinions (de militants principalement) sur cette question. L'idée dominante qui ressort de ces consultations est grosso-modo la suivante: la publication d'un journal officiel de la CSN n'entraverait pas les initiatives régionales ou locales qui, elles, demeurent les plus souhaitables. Elle aurait au contraire un effet stimulant sur ces initiatives si une partie importante de ce journal provincial était fait à partir des journaux de syndicats; ce qui aurait pour effet de décloisonner les régions, les syndicats et de favoriser une plus grande unité dans les luttes. Inversement, l'information de nature provinciale peut être reprise et adaptée aux journaux régionaux et locaux.

La presse militante au Chili

Au moment où nous nous posons ces questions, il serait intéressant de voir comment les travailleurs chiliens ont vécu ce problème, comment ils ont amorcé le processus de l'implantation

de la presse révolutionnaire et quel jugement portaient-ils sur leur presse, à l'époque où ils contrôlaient une dimension importante du gouvernement qu'ils avaient élu.

Car la tradition de lutte au Chili est tellement ancienne qu'on pouvait parler de journaux traditionnels... de gauche. Voyons-les un peu: "El Siglo", publication officielle du parti communiste dont le tirage quotidien était de 20,000 exemplaires. Financé par son prix de vente, le parti lui-même et une collecte annuelle parmi les membres "El Siglo" était de tradition soviétique, donc passablement aride à lire.

Le "Clarín", journal populaire à buts lucratifs, était la propriété d'une espèce de Pierre Péladeau qui, pour des raisons de profits, favorisait la lutte des travailleurs. Lolitas demi-nues et idées de gauches côtoyaient dans ce journal; formule infaillible qui lui valait un tirage de 130,000 exemplaires.

"Ultima Hora" défendait la position du parti socialiste un peu comme ici, le Jour, est lié à l'idéologie du parti québécois sans en être officiellement sa publication.

Enfin la "Nacion", journal d'Etat, qui épouse par conséquent les idées du gouvernement au pouvoir.

C'est quoi l'homme moyen?

Entre 1970 et 1973, alors que ces journaux avaient toutes les possibilités de s'épanouir, on a assisté à la prolifération de journaux d'usines. D'après des témoignages recueillis par Armand Mattelart, qui a dirigé un groupe de recherches en idéologie et communication de masse, la presse de gauche ne répondait pas aux aspirations des travailleurs. Ces derniers vivaient au jour le jour un processus révolutionnaire tandis que les propriétaires de journaux, de gauche

tarea urgente
organo de expresión de los cordones industriales y comandos comunales

9

**NUESTRA TAREA:
¡ORGANIZAR
LA OFENSIVA
FINAL!**

LOS CORDONES INDUSTRIALES, VANGUARDIA DEL PODER POPULAR

TAREA URGENTE ES:

1. Comemorar combativamente el 26 de julio
2. Vigilar la creación de Cordones Paralelos
3. Defender las Empresas conquistadas

¿COMO ES LA CUESTION DE LOS SACAMOS LA OFERTA O NO A LOS MIMOS?
AMP

DÉBAT

L'information militante au Québec

L'EXEMPLE DU CHILI D'ALLENDE PEUT-IL ÊTRE VALABLE?

comme de droite, continuaient à être soumis à des impératifs de rentabilité (sauf la Nacion et El Siglo). "La presse de gauche croit encore qu'elle écrit pour l'homme moyen, dit un travailleur. Or cette catégorie a cessé d'exister dans ce pays. Il existe un homme moyen de gauche et un homme moyen de droite. Mais l'homme moyen, l'homme normal dans le sens où on l'entendait auparavant, cet hom-

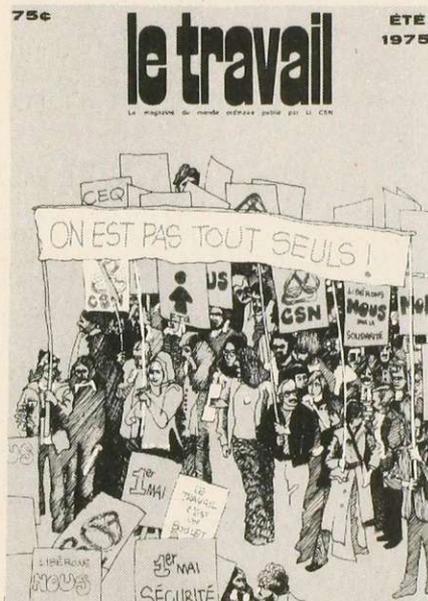
tion de masse adopte le critère de l'homme moyen, lequel ne paraît avoir de racines dans aucune classe, mais ses intérêts se confondent, au bout du compte, avec ceux de la classe dominante.

Qui sont les journalistes?

D'après d'autres témoignages, on reproche à la presse de gauche d'être rédigée... par des journalistes. Ces derniers s'expriment avec les mots que leur instruction (leur culture) leur confèrent. De plus, les journalistes ne sont que des observateurs. Ils ne peuvent traduire la réalité comme les travailleurs la vivent. Ainsi Québec-Press, ici, était rédigé par des journalistes davantage issus de l'université, (donc de la classe qui a les moyens de payer) que de la classe ouvrière. De plus, ce journal devait répondre à des impératifs économiques minima. Il fallait qu'il soit "vendu" et que des commerçants acceptent d'y annoncer leurs produits. Double ambiguïté qui a fini par en avoir raison.

Mais revenons au Chili. D'après Yves Laneuville, qui a travaillé 13 années au Chili et Roberto Sanhueza du Mouvement d'action populaire unitaire (Mapu) que nous avons rencontrés, l'importance d'un journal officiel de la gauche (El Siglo du Parti communiste) est manifeste. Mais une feuille idéologique, surtout si elle est rigoureuse, voire austère, ne peut répondre aux aspirations concrètes de tous les travailleurs d'un pays. De même si les journaux de la gauche traditionnelle avaient été plus proches des travailleurs, ils n'auraient pu réussir à combler tous les paliers de l'information. D'où l'importance pour les travailleurs de combler le reste en ne comptant que sur leurs propres moyens.

Fait à noter, la Centrale unique des travailleurs (CUT) à l'instar de la CSN en ce moment, n'avait pas de



me-là n'existe plus parmi nous. La presse de gauche continue à écrire pour la personne qui passe devant le kiosque à journaux et achète le journal, attirée par les grands titres ou bien parce que le ton sur lequel est raconté l'histoire lui plaît. Elle n'écrit vraiment pas pour les gens qui sont en train de vivre le processus révolutionnaire."

La grande différence entre la presse traditionnelle de gauche et les journaux de shops est que ces dernières constituent une presse de classe, de la classe ouvrière, et que l'autre obéit à des modèles propres à la presse bourgeoise. Sa fameuse communica-

publication officielle. Mais Laneuville et Sanhueza n'en concluent pas que ce soit une bonne chose et qu'il faille suivre cet exemple sous prétexte qu'il faut laisser toute l'initiative de l'information à la base. "Si la CUT avait développé cet instrument de politisation, qui sait si les événements auraient tourné de la façon qu'on sait?"

A la CSN, le débat est lancé. Et en dépit des actions qu'entreprend le service de l'information pour l'approfondir, nous estimons que vos commentaires sont indispensables.

Pierre Julien

La loi C-73 exige que nous changions nos méthodes d'organisation!

C'est probablement la première fois dans l'histoire du capitalisme canadien que les enjeux sont si clairs, que la neutralité du gouvernement est si ébranlée et que les intérêts des deux classes sociales sont si nettement démarqués.

Au lendemain de la proclamation de la loi C-73, tous les organismes patronaux du pays applaudissaient l'initiative du gouvernement tandis que les centrales syndicales, d'un océan à l'autre, la condamnaient. Pour la première fois, les travailleurs canadiens ont tout de suite compris que la loi du gel des prix et des salaires n'avait rien à voir avec les prix et tout à voir avec leur salaire. On avait qu'à regarder les faits que l'actualité nous apportait chaque jour. La principale créatrice de l'inflation, l'entreprise, enfin appuyée ouvertement par l'état, annonçait chaque jour des hausses avec une indécence accrue: Gaz métropolitain 25%; électricité 10% cette année, 40% l'an prochain; transport en commun à Montréal 40%; les trains de banlieue du CP 16%; 15% pour ceux du CN; Bell Canada 17%; les taxes foncières des municipalités, entre 10 et 80%, etc...

Il suffit d'aller faire son marché chaque semaine pour constater que tout continue comme avant, conformément aux prévisions des économistes qui disent que si les prix à l'alimentation ont augmenté de 40% depuis 1971, ils monteront de 10% en 1976. Il suffit d'aller s'acheter un peu de linge de temps en temps, de faire remplir le réservoir d'huile, de se procurer quelques médicaments, d'acquérir une nouvelle voiture, de remplacer des pièces de plomberie, pour constater que, côté prix, tout monte au même rythme

qu'avant octobre 75. L'entreprise agit avec une telle indécence que les éditorialistes les plus réactionnaires trouvent qu'elle exagère: "Mettez-y au moins les formes, les gars!" "Pourquoi mettre les formes, répond l'entreprise puisque le gouvernement rivalise avec nous dans l'indécence."



Il faut couper un milliard

En effet, peu après l'adoption de la loi C-73, le gouvernement a dit: "Bon, il faut couper un milliard: les pensions de vieillesse et les allocations familiales ne seront pas indexées. Les personnes âgées de plus de 65 ans n'auront pas droit à l'assurance-chômage. Ceux qui perdent leur emploi devront attendre plus longtemps pour toucher leur premier chèque d'assurance-chômage. Quant aux programmes à caractères sociaux, oublions ça.

Par contre il faut respecter nos engagements envers l'Otan: voici un milliard de dollars. Ca servira à réprimer le mouvement ouvrier au Portugal. Ca va aider à empê-

cher la classe ouvrière espagnole de revendiquer ses droits. Ca va contribuer à couper les jambes du gouvernement populaire angolais.

Vers la fin de l'année 75, la concivence entre l'état et l'entreprise était à ce point flagrante que le gouvernement libéral risquait de perdre sa légitimité. Il fallait calmer les travailleurs qui sont parfois des électeurs, c'est-à-dire, mécontenter le patronat. Le prince se fit inviter à la télévision et exécuta quelques variations sur les thèmes suivants: "Il est nécessaire dans un monde en constante transformation, affirmait-il, d'établir de nouvelles valeurs et même de changer nos institutions. Quand on a un chômage élevé et une très forte inflation en même temps, il est manifeste que le système ne fonctionne pas bien. Nous devons prendre des orientations nouvelles et audacieuses."

Coup de tonnerre dans les milieux d'affaires anglophones. Présidents de banque, barons d'entreprises, députés libéraux même, condamnent d'une même voix le chef du gouvernement. Son petit effet créé, le prince rentre sous sa tente et lance un clin d'oeil à Jean-Luc Pépin.

On l'a enfanté, on le connaît

Mais comme on l'a constaté, seuls les barons des provinces anglophones ont réagi aux propos de M. Trudeau tandis qu'au Québec, on haussait simplement les épaules: "Ces propos sont de nature à soulever un débat plutôt qu'à faire peur", notait le président de la Bourse de Montréal, M. Michel Bélanger. Le porte-parole de l'association des manufacturiers canadiens, M. Laurent Thibault, a déclaré que le premier ministre "a pensé tout haut" et

La loi C-73 exige que nous changions nos méthodes d'organisation

que ses propos étaient "assez vagues". Quant au chef de la direction de Bombardier-MLW, M. Jean-Claude Hébert, il affirmait ne pas craindre que M. Trudeau veuille contrôler les multinationales.

Les chefs d'entreprises québécois, donc, n'ont pas sourcillé, pas plus que les chefs syndicaux n'ont applaudi. C'est le Québec qui a enfanté Pierre Trudeau et les Québécois le connaissent bien. Ils savent que ce n'est pas un hasard si cet ancien défenseur des grévistes de l'amiante est devenu le chef de la formation politique qui protège le mieux les intérêts des capitalistes. Qu'importe, cette vieille technique qui date d'avant Machiavel a encore une fois fait ses preuves dans le reste du Canada. Ajoutons à cela un cri gaulois du genre "viva el commandante Castro" et c'est suffisant pour que le prince puisse régner encore quelque temps.

Une riposte à l'offensive syndicale

Ce n'est pas parce que l'état interdit d'autorité aux travailleurs de rattraper leur pouvoir d'achat que tout est dit. Ce n'est pas parce que le patronat riposte à l'offensive syndicale de mars 74 (la campagne de l'indexation) qu'il faut croire que nous sommes désarmés. Comme l'ont démontrées les deux premières causes qui ont passées devant la commission Pépin, il y a encore moyen de se battre. Si les professeurs de Toronto n'ont pas obtenu gain de cause, c'est principalement dû au fait que la population de la ville-reine était montée contre eux. Ce groupe isolé n'a jamais déployé d'efforts pour lier sa lutte à celle des autres travailleurs. Si les travailleurs de Falconbridge, eux, ont fait plier la commission de

contrôle, c'est que la Mill and Smelter Workers Union est un syndicat historiquement reconnu pour son militantisme et qui jouit d'une très forte participation de sa base. Plutôt que de s'exposer à une réaction militante dans le secteur du nickel dans la région névralgique de Sudbury, la commission a décrété que la hausse de 17% réclamée par les mineurs pour la première année de leur contrat n'était pas exagérée.

Il sera intéressant d'observer l'attitude de la commission anti-inflation, au printemps, lorsque les travailleurs de la construction lui diront: "des hausses sinon pas de Jeux".

Changer nos méthodes d'organisation

Mais ce n'est pas tous les secteurs qui peuvent se présenter ainsi devant la commission avec des pistolets. Les 3,500 travailleurs de la Fédération du commerce, fractionnés en plusieurs unités petites ou moyennes, dont les conventions sont actuellement expirées, risquent de se sentir pas mal tout nu devant les commissaires morts de rire.

La loi C-73 ne limite pas nos salaires à 12%. Elle exige simplement que nous changions nos méthodes d'organisation.

Le sous-comité de travail du comité interfédération propose pour sa part "qu'il soit établi dans chaque syndicat un **comité de solidarité** qui aurait pour premier but de fournir des renseignements sur les luttes des différents groupes" d'une même région ou d'un même secteur. Ces comités de solidarité seraient liés à des "**comités de lutte** au niveau de chaque conseil central qui, on le souhaite, seraient intersyndicaux."

En fait, comité de solidarité et comités de lutte ne sont que synonymes des comités de stratégie locaux et régionaux qui existent déjà chez les travailleurs du secteur public et para-public. Il s'agirait d'élargir ces comités pour y intégrer les travailleurs du secteur privé. La tâche est d'autant facile que nous partons d'une structure existante: déjà 180,000 travailleurs des trois centrales fonctionnent dans cette structure dans nos 22 régions.

Le sous-comité de travail suggère en outre que les syndicats acceptent comme base de revendication la plateforme syndicale minimale suivante:

- * salaire minimum de \$4.00 l'heure
- * obtention ou conservation d'une forme d'indexation au coût de la vie, automatique et intégrée aux échelles de salaires
- * élimination de tout plan boni et de travail au rendement.
- * sécurité de revenu totale pour toutes raisons
- * liberté d'action syndicale
- * sécurité et santé au travail y compris le droit d'arrêter de travailler, si, de l'avis des travailleurs, les lieux de travail sont dangereux.

Notons en terminant que l'année 1976 fera époque dans les annales du syndicalisme canadien. La loi C-73 et 64 aura sans contredit cet effet bénéfique de resserrer la solidarité de la classe ouvrière pan-canadienne. Si nous ne faisons pas trop d'erreurs stratégiques nous réussirons au moins à ébranler le gouvernement Trudeau-Bourassa; au mieux à le jeter par terre. Bien sûr, ce n'est pas un gouvernement des travailleurs qui lui succédera. Pas encore. Mais cela constituera un bon pas dans cette direction.

Pierre Julien

EN ESPAGNE COMME AU QUEBEC

Nous reproduisons une lettre qui nous a été envoyée par la délégation extérieure des Commissions Ouvrières d'Espagne. Comme vous pourrez le constater en lisant cette lettre, la situation en Espagne n'est pas si éloignée de la nôtre. A vous de faire les parallèles.

A la suite des grèves, des manifestations et des autres formes de protestation pacifique menées par les travailleurs au cours de ces dernières semaines, certains secteurs de l'opinion ont lancé une campagne de dénigrement destinée à servir leurs intérêts et à discréditer notre lutte. Face à cette situation, les **Commissions Ouvrières** estiment nécessaire d'exposer publiquement les raisons qui ont amené les travailleurs à entreprendre ces actions.

Nous sommes conscients du fait que l'Espagne traverse actuellement une crise économique profonde. Pour faire face à celle-ci, le gouvernement a pris une série de mesures, parmi lesquelles figure la prolongation, pendant un an, du décret de congélation de salaires, et ce à un moment où - vu le taux d'inflation - leur relèvement lié à la hausse du coût de la vie n'augmente en rien le pouvoir d'achat des travailleurs.

Le terme "congélation" nous semble d'autant plus approprié que les augmentations ne suivent pas la hausse des prix et que **l'indice officiel**, fourni par l'Institut National des Statistiques, est **contesté par tous, puisqu'il ne reflète guère l'augmentation réelle des prix des produits consommés par les familles des travailleurs**; plus grave, il y a eu une nette diminution du niveau de vie pour beaucoup d'entre eux.

Quoi de plus normal, dans ces

conditions, que de lutter pour mettre fin à une telle situation? Les actions de nos compagnons dans la Construction et la Métallurgie à Madrid, par exemple, ont démontré qu'il est possible de dépasser les plafonds fixés par le décret.

Nous nous inscrivons en faux contre l'affirmation selon laquelle, nous prétendons étrangler l'éco-



Pour combattre l'inflation, l'Espagne n'a pas changé de visage.

nomie. Nous aspirons simplement à un niveau de vie décent, et nous voulons négocier avec le patronat sur un pied d'égalité.

Nous, les travailleurs, ne sommes responsables ni pour la crise actuelle ni pour toute autre crise, puisque nous sommes tenus à l'écart de la gestion économique, tant au niveau national qu'au niveau des entreprises. Nous refusons donc d'en subir les conséquences. Nous trouvons inadmissible, d'autre part, que ce

décret ait été promulgué peu de temps avant le début de la révision des conventions collectives qui concernent environ deux millions de travailleurs. Nous rappelons que ces décrets se prolongent d'année en année, alors que les prix, eux, continuent à grimper inlassablement, sans qu'il y ait la moindre garantie qu'un terme sera mis à ce processus ou que celui-ci sera freiné.

Le chômage aussi continue à augmenter, sans que soient accordées à ceux qui n'ont pas de travail des allocations chômage qui seraient suffisantes pour assurer leurs moyens de subsistance.

Par ailleurs, le patronat adopte très souvent une attitude intransigeante qui contribue à créer des conflits et à exaspérer les tensions. Le recours constant aux licenciements comme moyen de réprimer les demandes des salariés ne résout pas les problèmes, pas plus qu'il ne permet d'alléger les tensions. Au contraire, cela ne crée que de nouveaux conflits. Parmi les revendications les plus ressenties par les travailleurs figure, justement, la réinsertion des travailleurs licenciés à la suite des conflits laboraux et des activités qui sont légales en Europe, à laquelle l'Espagne prétend s'incorporer.

Les arrestations récentes, l'interdiction des rassemblements publics, les expulsions des églises et des locaux syndicaux et la dissolution brutale des manifestations pacifiques mettent en évidence le type de démocratie qu'ils prétendent instaurer. Nous croyons, quant à nous, que les libertés démocratiques ne peuvent être considérées comme telles que lorsque tous les peuples de l'Etat espagnol puissent en bénéficier.

CSN-FLASH-CSN-FLASH-CSN-FLASH-CS

CE QUE TRUDEAU NE DIT PAS!

7% clair dans les poches de maman Bell

On sait que la commission des transports a accordé à la compagnie Bell Canada la permission de hausser ses tarifs afin qu'elle se procure un revenu supplémentaire de \$110.3 millions de dollars. La compagnie affirmait au cours de son plaidoyer que ce montant servirait, entr'autre à accorder une augmentation de salaire à ses employés de l'ordre de 17%. Il y a tout à parier que, le moment venu, la compagnie s'appuiera sur la loi Trudeau pour n'offrir qu'un confortable 10% ou 12%. Ce qui fera un montant clair de 7% ou 5% dans les poches de maman Bell. Ce ne sera pas la première fois que cette compagnie se moque de la commission des transports, de sa clientèle et de ses employés.

Un vol de \$7.3 milliards

Dans la critique qu'il a faite de la loi Trudeau, le Nouveau parti démocratique souligne qu'à l'heure actuelle, les arrérages fiscaux des entreprises canadiennes s'élèvent à \$7.3 milliards. "Ce sont donc, dit-il, \$7.3 milliards qui appartiennent au trésor public et qui ne seront jamais versés. Ajoutons à cette somme les dépréciations accélérées dont jouissent les manufacturiers et que le gouvernement a toléré au cours des dernières quatre années.

"Si le gouvernement était sérieux dans sa lutte contre l'inflation poursuit le NPD, il veillerait à récupérer ces sommes qui lui appartiennent et les placerait dans des programmes destinés à créer des emplois et à réduire les prix."

Une commission dispendieuse

Le gouvernement fédéral a dépensé \$333,000. en une journée pour expliquer aux canadiens ce qu'il fait pour économiser de l'argent. Ce montant représente le coût d'une annonce publicitaire publiée dans tous les quotidiens du pays (sauf Le Jour).

De plus, le gouvernement a dépensé près de \$2 millions pour embaucher des conseillers qui travaillent à la commission de contrôle des salaires. Le personnel existant dans différents ministères et qui bénéficie déjà de gros traitements a été jugé incompétent pour assister Jean-Luc Pépin.

Rappelons que ce dernier touche des émoulements de \$54,000 par année.

Le gouvernement provoque aussi l'inflation

M. Joe Morris, président du Congrès du Travail du Canada, est d'avis "qu'il n'existe absolument pas de preuve qu'il y ait une crise économique en ce moment au Canada" et que sur ce point, plusieurs économistes de grande réputation l'appuient.

Prenant la parole au cours d'une émission de télévision, M. Morris a déclaré qu'"au cours des quatre dernières années, le gouvernement a investi une moyenne de 15% d'argent de plus dans le système, à chaque année, alors que la croissance nationale n'a pas atteint une moyenne de cinq pour cent. Ce qui a eu un effet inflationniste.

Profits doublés chez Steinberg

Au cours des six derniers mois de 1975, Steinberg a doublé ses

profits par rapport à la même période de l'année précédente. Les profits sont en effet passés de \$4.63 millions à \$9.51 millions et cette augmentation n'est pas uniquement due à la croissance des ventes qui n'a compté que pour 12% environ, passant de \$634.8 millions à \$710.4 millions. Du côté de Miracle Mart, la chaîne de grands magasins affiliée à Steinberg, les profits ont eux aussi doublé.

Et dire que Steinberg a gelé ses prix, a été aux prises avec une grève. Mel Dobrin, le président de la compagnie Steinberg a déclaré "que tout en se conformant à la législation (mesures Trudeau), les activités et les bénéfices de Steinberg continueront de progresser d'ici la fin de l'exercice." (sic)

La résistance à l'agression

Au Québec, de janvier à novembre 1975, il y a eu 3,172,490 jours-hommes perdus à cause de grève ou de lock-out, c.a.d. le record de toutes les provinces. Au mois de novembre, la dernière donnée disponible, il y avait 78 arrêts de travail impliquant plus de 37,000 travailleurs. Sur tout le territoire canadien, les 123 arrêts de travail, qui se sont produits en novembre 1975, ont causé une perte de 1,483,430 jours-hommes alors qu'en novembre 1974 il ne se perdait que 481,580 jours-hommes. Ces chiffres témoignent assez bien merci de la combativité de la classe ouvrière. Ils témoignent aussi de la force de l'agression dans la mesure où ces arrêts de travail sont parfois des lock-out et dans la mesure où la grève n'est bien souvent que l'ultime outil de revendication des travailleurs.

PETITES ANNONCES

NOUVEAUX EMPLOYÉS

Mutation de Raymond Levasseur de la FESP à la FPSCQ-Montréal; Marcel Ethier est muté de la CSN à Caisse Populaire-Montréal; Clément Sergerie est embauché à la FNSBB à la Baie James; Claude Thivierge est muté de la FNSBB-Sherbrooke à la FNSBB-Victoriaville; Ghislain Hallé est muté de la FESP à la FNSBB-Montréal; Guy Marsois de la FNC-Québec à la FNC-Montréal; André Poulin de la FPSCQ-Québec est muté au Commerce; Nicole Houle est mutée du syndicat des employés d'hôpitaux de Montréal à la FPSCQ-Montréal; Daniel Beauregard est le nouveau préposé au courrier à Montréal; Georgette Lalumière est mutée au service de la comptabilité; Jocelyne Voyer est mutée à la FNEQ; Louise Dutemple du syndicat des employés d'hôpitaux de Montréal est mutée au service juridique-Montréal; Colette Beaudry de la FNEQ à la Caisse populaire.

DÉPART

F.X. Légaré est mis à la retraite; Géraldine Dumas a quitté pour retourner travailler à l'hôpital Hôtel-Dieu; Carol Jobin a quitté la FNSBB; André Cayer a quitté la FESP et Claude L'Ecuyer a quitté la FPSCQ; Monique Brunet est en congé sans solde de la FNEQ; Yvonne Parent et Candide Collin de la FAS ont quitté; Yolande Bélanger de la CSN-Québec est mise à pied.

Neuf syndicats ont été réintégrés à la CSN, suite à leur sus-

pension. Ces syndicats se sont conformés aux statuts et règlements de la CSN. Il s'agit du syndicat national de pêcheurie de Pasbédiac (79 membres), du syndicat national des employés de Cargill Grain (70 membres), du syndicat national des travailleurs de l'industrie métallurgique de Montréal (142 membres), du syndicat national des employés de Reddy Memorial Hospital (170 membres), du syndicat des employés de l'Office municipal d'habitation (130 membres), du syndicat des professionnels des services familiaux de la Rive-Sud (8 membres), du syndicat des employés municipaux de Québec métropolitain sections Courville et Villeneuve (27 membres), du syndicat des employés de bureau St-Maurice (66 membres) et du syndicat des employés de Fourrier Steel Works (53 membres).

PUBLICATIONS

Journaux-tracts sur Vilas Furniture de Cowansville, sur Bombardier, sur Plessisville Hosier. Collants Boycottons Molson. Le rapport préliminaire du comité sur les structures: service d'information.

Bulletins, collants et posters du Front Commun du secteur public (paraît régulièrement).

Le Bulletin d'information du Conseil Confédéral du 28-29 et 30 janvier; mémo du président concernant les résolutions adoptées au Conseil Confédéral de janvier (action politique).

Le salarié syndiqué; à l'action politique. Un document de l'IRAT portant sur "critique des moyens utilisés pour protéger le revenu de la famille en cas de décès du travailleur".

Document sur les structures de la CEQ (l'unité syndicale) et "Mon syndicat CSN" produit par le service d'éducation.

COMMENTAIRES

Nous n'avons reçu aucun commentaire suite à la demande formulée lors du dernier bulletin des militants. Nous ne prenons pas pour acquis que le bulletin a atteint la perfection. Si vous avez des informations, des photos d'événements qui se passent dans votre milieu, prière de les faire parvenir au service d'information de la CSN, 1001 rue St-Denis, Montréal.

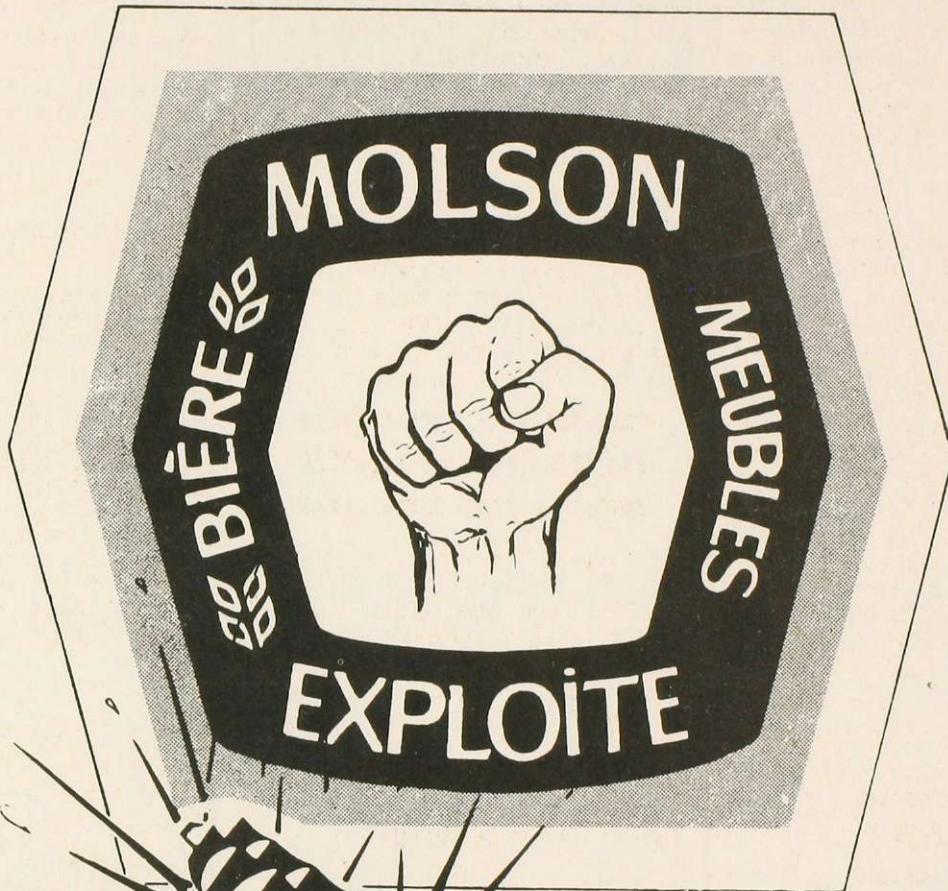
La couverture de la revue du gouvernement du Québec: "Analyse comparative de la productivité manufacturière au Québec".



Regardez bien cette image. Qu'y a-t-il d'anormal?

Eh bien oui! D'une part, ces hommes n'ont rien à voir avec la productivité manufacturière. Jusqu'à preuve du contraire, ce sont les travailleurs qui créent la productivité. Pas des businessmen. Et comme on me le faisait remarquer, ce ne sont même pas des têtes de francophones.

Soutenons la lutte des travailleurs contre Vilas (Propriété de MOLSON)



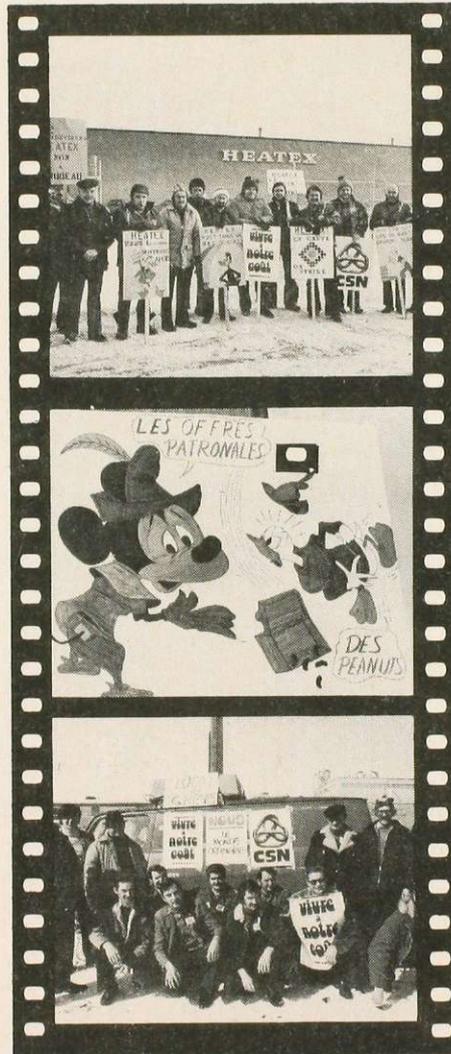
Boycottons-la !

Même si la grève de Vilas Furniture est terminée, nous vous demandons de continuer à boycotter la bière Molson jusqu'à ce que tous les travailleurs aient repris le travail.

\$ 10

DE SOLIDARITE

Les boss ne règlent plus les conflits comme avant. Au lieu de signer une convention, ils ferment leurs portes. Il ne se passe pas un mois sans qu'un patron utilise la menace de fermeture d'usine, menace plus ou moins fondée sur de réelles intentions de fermeture. On n'a qu'à regarder les exemples récents: Greb Shoes de Trois-Rivières (170 travailleurs), Uniroyal de Ville d'Anjou (85 travailleurs), Heatex à Montréal (200 travailleurs), Vilas à Cowansville (364 travailleurs), Hart's à Sept-Iles (19 travailleurs à l'emploi d'une multinationale), l'Alcan à Terre-Neuve (335 travailleurs), etc.



Qui a dit que les syndicats sont trop forts?

Ces travailleurs, qui sont menacés de fermeture, ont en moyenne neuf mois de grève dans le corps. Certains de ces conflits se sont réglés dernièrement, ce qui prouve que la fermeture n'était qu'une mesure d'intimidation.

Aujourd'hui, les grèves sont aussi fréquentes, les lock-out aussi nombreux et l'Etat aussi répressif que pendant l'été dernier alors que la CSN atteignait des sommets dans le nombre de conflits. **Les travailleurs n'ont toujours eu qu'une seule arme: la solidarité.**



Appuyons ceux qui luttent depuis plus de quatre mois en contribuant au \$10.00 de la solidarité. Pour de plus amples détails, contactez Pierre Mercille du service d'Action Politique, 1001 St-Denis, Montréal.